

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 25 OCTOBRE 2000

Objet : L'an deux mille et le ving cinq octobre
à dix-sept heures trente

**Demande de
subvention**

Européenne

Communes

éligibles

"Manifestations"

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

MM10/06

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, DAVID, DUHALDE, FRERE, LORENZI, MARY, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, VICTOR, ET JANIN.
MMES BELLON, DALMASSO, FAVARO, FLAVIN-COHEN, FORESTIER.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du Syndicat est exclusivement dirigée au bénéfice des populations défavorisées du Haut et Moyen Pays du Département des AM.

Le développement du service culturel de qualité au bénéfice des populations en zone rurale s'est accru au cours de l'année 2000 par l'organisation de manifestations musicales de qualité dans tous les centres d'enseignement.

En conséquence, le Président propose de solliciter l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, de l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions pour la réalisation de l'opération "Manifestations Musicales", dont le montant est évalué à 340 000 F.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- 1/ sollicite au titre des communes éligibles à l'objectif 2, des subventions au taux le plus élevé auprès de l'Union Européenne, de l'Etat et de la Région.
- 2/ charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

